

COMMUNIQUE

Du 01 Juin 2009

A l'instar de tous les travailleurs Marocains, le personnel de SMES a été appelé à choisir ses délégués dans le cadre des élections du personnel qui ont eu lieu durant le mois de mai 2009.

Ces élections ont été cruciales et particulières et ce, pour diverses raisons :

D'abord elles coïncident avec la conjoncture actuelle que connaît l'industrie aéronautique. Ainsi le choix de nos délégués a tenu compte de leur aptitude à apprécier la vraie dimension des bouleversements que le transport aérien est en train de subir et à faire face à ces défis en défendant aussi bien les intérêts de notre entreprise que ceux du personnel.

Ensuite, notre participation a pris également en considération les modifications intervenues dans le domaine de la législation du travail stipulant et définissant la représentativité syndicale en fonction des élections des délégués du personnel : Un syndicat est dit représentatif lorsqu'il obtienne 35 % des sièges (Articles 425, 470 et 471 du code de travail).

Notre syndicat CDT/SMES a obtenu 40% des sièges, lui conférant ainsi le statut du syndicat le plus représentatif au sein de l'entreprise SMES, et un partenaire incontournable chaque fois qu'il s'agit de débats et de négociations économiques, sociales et organisationnels au sein de notre entreprise tout en respectant le pluralisme des idées ou des opinions et en aspirant à l'unité des travailleurs et de leurs organisations syndicales

Ce résultat est pour nous une victoire contre la démobilisation, une victoire pour l'honnêteté, l'intégrité, la solidarité et la lucidité. Nous rendons hommage au personnel qui a su se prendre en charge en bannissant les voies démagogiques.

Nos remerciements pour le personnel ayant fait confiance en notre syndicat mais nous confirmons à tous les salariés SMES notre dévouement et notre détermination à travailler pour tous en vue d'un bien être social et professionnel meilleur

Le Bureau Syndical CDT/SMES